

**COMMUNE DE SEPMES**

Place de l'Église

37800

Tél. : 02 47 65 44 66

Fax : 02 47 65 59 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**N° 2022-10-06**

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMES se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Étaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire

M.BASECQ Samuel, M. DAGUET Alain, Adjoints, Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,

M.BARILLET Gaby, M. DENIS Jason, M.LABARRE Thomas, M. CHOLLET Yohan, Mme REZEAU Cindy

Absents excusés :

Mme DELORME Manon, adjointe, ayant donné procuration à Régine REZEAU, Maire,

Mme LANGLOIS Barbara, adjointe, ayant donné procuration à Cindy REZEAU,

Mme BILLY Justine, ayant donné procuration à Thomas LABARRE

M. RAGUIN Charles, Mme VERNAT Virginie

Mme Dominique CATHELIN, a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : ... 14  
 Nombre de présents : ..... 9  
 Nombre de votants : ..... 12  
 Date de convocation : 6 décembre 2022



**OBJET : RETROCESSION DU VEHICULE DE COLLECTION GMC AU PROFIT DE L'AMICALE DES POMPIERS DE SEPMES. SIGNATURE D'UNE CONVENTION.**

La commune de Sepmes est propriétaire du véhicule GMC défense incendie classé véhicule de collection. Seule l'amicale des pompiers utilise le véhicule les jours de manifestations pour l'exposer, et en assure l'entretien.

Madame le Maire propose de faire don à l'amicale des pompiers du véhicule de collection sous réserve que l'association s'engage à ne pas vendre le véhicule sans l'accord de la commune.

L'Amicale prendra en charge l'assurance du véhicule et son remisage ainsi que les coûts liés à l'immatriculation.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :


*ACCEPTE* de faire don à l'amicale des sapeurs-pompiers du véhicule de collection dans les conditions énoncées.

*AUTORISE* Mme le Maire à signer tout document à intervenir.

**LE SECRETAIRE DE SEANCE**  
**Dominique CATHELIN**



**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
**LE MAIRE,**  
**Régine REZEAU**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-préfecture le 20 décembre 2022 et publié le 20 décembre 2022

À SEPMEs, le 20 décembre 2022  
Le Maire,

